



COMPTE RENDU DE RENCONTRE

Comité de vigilance – Lieu d'enfouissement technique de
Sainte-Sophie

26 mars 2026

Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRES

1.	Ouverture et accueil des membres	2
2.	Adoption de l'ordre du jour	2
3.	Validation du dernier compte rendu	2
4.	Publication dans le journal Le Contact.....	4
5.	Validation du rapport annuel 2025.....	4
6.	Validation du calendrier 2026.....	4
7.	Action de suivi.....	4
7.1.	Données sur les périodes d'achalandage au site.....	4
8.	Suivi des PFAS	5
9.	Suivi des travaux.....	7
9.1.	Usine de GNR.....	7
9.2.	Usine de biométhanisation	8
9.3.	Travaux en cours et à venir	9
10.	Redevances sur l'enfouissement	10
11.	Registre des signalements	11
12.	Prochaine rencontre	12

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des présences
- Annexe 2 : Ordre du jour
- Annexe 3 : Présentation visuelle



1. OUVERTURE ET ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur de l'ingénierie pour les opérations de WM au Canada, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2026. Il introduit un nouveau membre, Vincent Guénette, représentant la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. Il souligne ensuite la présence de Katia Quenneville, directrice des opérations au site de Sainte-Sophie, qui prendra sa place dans les prochains mois. Un tour de table est effectué pour présenter les membres et intervenants, ainsi que les rôles de chacun, certains ayant changé depuis la dernière année.

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, annonce également qu'un membre citoyen, qui n'avait pas pu être présent depuis quelques rencontres, a manifesté son intérêt pour continuer à siéger au Comité. De plus, des démarches seront entreprises pour combler deux sièges vacants, soit pour la municipalité de Saint-Hippolyte et les gens d'affaires de Sainte-Sophie.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

Action de suivi

1. Revenir sur la composition du Comité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande si le Comité valide le compte rendu de la dernière rencontre. Il rappelle qu'une fois adopté par les membres, le compte rendu est disponible sur le [site Internet](#) du Comité.

Le compte rendu est validé par les membres.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Dans le dernier compte rendu, WM a mentionné qu'ils avaient leur propre fonds de post-fermeture à l'interne. Est-ce que cela signifie qu'ils cotisent en double?	M. Desnoyers confirme et précise que le Québec détient un système unique concernant les fonds de post-fermeture, auquel tous les sites d'enfouissement doivent se conformer. Toutefois, puisque WM a des sites ailleurs qu'au Québec, ils ont développé leur propre méthode interne pour les activités de post-fermeture. De ce



	<p>fait, les sites de WM au Québec cotisent bien en double pour le moment. Il ajoute que WM continuera d'opérer le site fermé pour un minimum de 30 ans, ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de nécessité au niveau de la responsabilité environnementale.</p>
<p>Combien d'argent y a-t-il dans le fonds de WM?</p>	<p>M. Desnoyers répond que le montant doit être similaire à ce qui est demandé par le Québec. Toutefois, les paramètres de calcul ne sont pas les mêmes que ceux exigés par le ministère. Il précise que la priorité est le fonds du gouvernement, et que l'argent accumulé dans le fonds de WM pourra être utilisé pour faire d'autres activités, au besoin.</p>
<p>Comment allez-vous réussir à atteindre le total de 65 M\$ dans les 18 prochaines années si vous cotisez seulement 1M\$ par année dans le fonds?</p>	<p>M. Desnoyers explique que le taux est révisé chaque 3 ans afin de prendre en compte le rendement et les technologies à utiliser pour assurer la poursuite des suivis environnementaux.</p> <p>M. Daniel Camara, ingénieur régional, clarifie qu'un bon rendement du fonds peut permettre un ajustement du taux annuel. Dans le même ordre d'idée, l'inflation peut affecter les coûts et le montant pourrait être révisé à la hausse, dans ce cas.</p>
<p>Allez-vous avoir du personnel sur le site pour les opérations après la fermeture?</p>	<p>M. Desnoyers répond que oui pour au moins 30 ans, et ajoute que WM a un département spécifique pour gérer les sites fermés, qui ont leurs propres employés et expertises.</p>
<p>Combien y a-t-il de sites fermés au Québec?</p>	<p>M. Desnoyers répond qu'il y en a 3, à Bécancour, à Magog et près de Lachute, mais que c'étaient de très petits sites.</p> <p>M. Camara ajoute que le site de Magog est désormais utilisé pour leur division de transport.</p>
<p>Qui prend la décision que les activités post-fermeture sont terminées?</p>	<p>M. Camara répond que le minimum est 30 ans, et qu'ensuite le ministère prendra la décision en fonction de la génération de biogaz et de lixiviat restante.</p>

4. PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Craft indique que, conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière rencontre a été publié dans le journal [Le Contact de chez nous](#).

5. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2025

M. Craft demande si les membres ont des modifications à apporter au rapport annuel 2025. Un membre suggère d'arrimer le mandat du Comité dans le rapport annuel à celui inscrit dans les règles de fonctionnement du Comité pour assurer une cohérence.

Le rapport annuel, incluant cet ajustement, est validé. Il rappelle qu'une fois le rapport approuvé, un communiqué sera produit pour la diffusion de celui-ci.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Serait-il possible d'ajouter le journal Infos Laurentides à la liste de distribution?	M. Desnoyers confirme.

Action de suivi

2. Revenir sur la diffusion du rapport annuel, incluant l'ajustement et l'ajout du journal Infos Laurentides.

6. VALIDATION DU CALENDRIER 2026

M. Craft présente le calendrier thématique annuel. La séquence de rencontre est la même que l'année dernière et les sujets ont été distribués de façon équilibrée. Il fait remarquer que le suivi des PFAS (contaminants éternels) ainsi que la mise à jour sur les travaux des usines de gaz naturel renouvelable (GNR) et de biométhanisation seront abordés à chaque rencontre. Il rappelle ensuite que la visite du site aura lieu à la rencontre de juin. La rencontre de septembre sera dédiée aux suivis environnementaux, et celle de décembre au bilan de l'année de même qu'à une présentation du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par la MRC Rivière-du-Nord.

Le calendrier annuel est adopté par les membres.

7. ACTION DE SUIVI

7.1. DONNÉES SUR LES PÉRIODES D'ACHALANDAGE AU SITE

M. Craft rappelle que ce suivi était en lien avec l'accès à l'écocentre, afin de savoir s'il y avait des périodes moins achalandées pour indiquer aux citoyens à quel moment il était mieux de s'y rendre.



M. Desnoyers explique qu'ils ont fait l'exercice, mais qu'ils en sont venus à la conclusion qu'il était très difficile de définir précisément des moments moins achalandés. Il rappelle toutefois la haute saison, soit d'avril à novembre, du lundi au vendredi, entre 7 h et 15 h. Il mentionne que les travaux qui seront effectués pour faciliter l'accès devraient être une meilleure façon de résoudre les problématiques.

8. SUIVI DES PFAS

M. Craft rappelle que suivant la publication d'un article traitant de la présence de PFAS dans les eaux de lixiviation de sites d'enfouissement, WM s'était engagée à faire des suivis à ce sujet au Comité.

M. Desnoyers rappelle ensuite que les PFAS sont des chaînes de molécules très résistantes utilisées pour rendre des matériaux plus durables, mais qui ont des effets nocifs sur la santé. Il rappelle les deux préoccupations pour les sites d'enfouissement et donne des détails les concernant :

- **Présence de PFAS dans les eaux souterraines** : deux puits ont été ciblés par WM, en amont et en aval du site selon l'écoulement des eaux, et échantillonnés pour en faire le suivi. Les résultats démontrent que le site est étanche et qu'il n'a pas d'impact sur la présence de PFAS dans les eaux souterraines.
- **Présence de PFAS dans les eaux de lixiviation, soit les eaux qui percolent à travers les déchets** : il n'y a toujours pas de normes établies par le ministère par rapport aux PFAS. Entretemps, ils continuent à recueillir des données pour être prêts lorsqu'un protocole sera disponible.

Il annonce ensuite qu'ils ont reçu le rapport du ministère cité dans l'article en décembre dernier. Il résume les faits saillants :

- Il s'agissait d'un projet exploratoire du ministère afin de vérifier la présence de contaminants dans les eaux de lixiviation brutes des lieux d'enfouissement qui rejettent dans les milieux aquatiques.
- Les objectifs étaient d'identifier les types de contaminants présents, évaluer l'efficacité des technologies de traitement des eaux, le tout dans le but d'encadrer une potentielle réglementation dans le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).
- En termes de conclusion, ils ont recueilli de l'information, mais il en manque pour pouvoir établir une réglementation. Les quantités et les types de PFAS sont différents selon le type de lieu d'enfouissement et la composition des matières reçues.

M. Desnoyers mentionne que le rapport met aussi en évidence que certaines filiales de traitement des eaux actuelles réduisent la quantité de certains PFAS jusqu'à 30 %, même si elles ne sont pas conçues pour cela. Le rapport est disponible [ici](#), et si les membres ont des questions à la suite de leur lecture, ils sont invités à contacter M. Desnoyers.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Votre usine de traitement des eaux fait-elle partie de celles capables de réduire la quantité de PFAS?	M. Desnoyers confirme, malgré le fait qu'il n'y ait pas d'équipement spécifique pour le faire.
Vous ne traitez pas, car il n'y a pas de norme, mais seriez-vous capables?	M. Desnoyers explique que les technologies sont variées, pointues et coûteuses pour traiter ou encore éliminer les PFAS. Avant de cibler la bonne technologie, ils doivent attendre de savoir quels types de PFAS sont les plus présents et préoccupants, afin de bien les traiter. Ils demeurent à l'affût des développements.
Est-ce que l'étanchéité de l'ancienne portion du site, celle sans membrane, a été testée?	M. Desnoyers explique que quand WM a acquis le site en 1997, ils ont effectué des travaux de tranchées drainantes afin de récupérer l'eau à cet endroit et la rediriger dans leur bassin pour être traitée. Donc, il n'y a aucune exfiltration d'eau dans l'ancien site. De plus, les puits ciblés pour l'échantillonnage incluent cette portion. M. Craft propose de présenter la carte des puits à une prochaine rencontre.
Il y a une présence de PFAS même dans le système municipal pour l'eau potable.	Un membre répond qu'il va toujours y en avoir et qu'il faudra les bannir. M. Desnoyers confirme et ajoute qu'il y a une norme canadienne sur l'interdiction d'en utiliser dans la fabrication de produits, mais qu'il y en a dans les produits importés.
Êtes-vous au courant des orientations du gouvernement fédéral au sujet des PFAS?	M. Desnoyers répond qu'il va vérifier. M. Craft ajoute qu'une proposition de modification au REIMR est en cours. Celle-ci inclut un point sur le recueil d'informations sur les PFAS, alors on peut s'attendre à ce que des protocoles et exigences suivent.

Action de suivi

3. Présenter une carte illustrant les puits d'échantillonnage des PFAS.
4. Valider les orientations du gouvernement fédéral au sujet des PFAS.



9. SUIVI DES TRAVAUX

9.1. USINE DE GNR

M. Camara rappelle qu'ils ont débuté la construction de l'usine de GNR en 2023 pour transformer le biogaz issu des matières organiques en GNR, qui sera ensuite injecté dans le réseau d'Énergir. Ce projet a fait surface à la suite d'un engagement à valoriser 100 % des biogaz, ce qui était impossible dans le cadre du partenariat avec l'usine Rolland. Il explique que l'usine de GNR utilise un processus de raffinerie pour transformer le biogaz composé de 50 % de méthane en un méthane pur à 99,8 %. Si le méthane n'est pas conforme, il doit retourner dans le procédé. C'est un projet d'envergure à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Concernant la construction, ils sont présentement rendus à 80 % d'avancement, la mise en service étant prévue en fin 2026. Ils doivent faire plusieurs tests avant le démarrage pour assurer le bon fonctionnement.

Il propose ensuite d'aller visiter le bâtiment lors de la visite du mois de juin, dans le but de visualiser l'ampleur du projet.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Va-t-il y avoir des rejets dans le processus de transformation?	M. Desnoyers confirme et ajoute qu'ils analysent des options de revalorisation pour les rejets, notamment le CO ₂ . Toutefois, certaines impuretés devront être détruites.
Utiliserez-vous vos torchères pour les détruire?	M. Desnoyers explique que l'usine de GNR a ses propres torchères. Ils vont maintenir les torchères actuelles en cas d'arrêt d'urgence, car ils ont l'obligation d'avoir la capacité de détruire tous les biogaz.
Est-ce que les rejets dégageront des odeurs ou des nuisances?	M. Desnoyers répond que non.
Quels genres de marchés sont à la recherche de CO ₂ pur?	M. Desnoyers répond que c'est surtout pour le marché de l'éthanol.
Devrez-vous traiter le CO ₂ pour arriver au bon niveau de pureté?	M. Desnoyers confirme que cela prendrait une autre usine.
Quel est l'apport d'Hydro-Québec dans ce projet?	M. Camara explique que pour réaliser ce projet, ils avaient besoin d'un bloc énergétique de 15 MW. De ce fait, ils ont eu l'autorisation d'avoir une ligne électrique dédiée pour faire fonctionner l'usine de GNR.
Combien de MW produira l'usine de GNR en retour du 15 MW demandé?	M. Desnoyers répond que l'usine produirait une équivalence de 80 MW, et donc le ratio en valait la peine, ce pour quoi ils ont obtenu le bloc énergétique.

Action de suivi

5. Valider le nombre exact de MW produit par l'usine de GNR.

9.2. USINE DE BIOMÉTHANISATION

M. Camara rappelle que l'usine de biométhanisation servira à extraire le biogaz de matières organiques pour ensuite le traiter à l'usine de GNR. Il annonce qu'ils ont reçu leur autorisation au mois de février pour la construction de cette deuxième usine. Les travaux débuteront ce printemps, avec une mise en service projetée en fin 2027.

M. Desnoyers précise que c'est un projet séparé de l'usine de GNR, mais qu'elles seront connexes, puisque le biogaz généré par l'usine de biométhanisation se rendra à l'usine de GNR par une conduite. De plus, ils prévoient que l'entièreté de la flotte de camions de collecte soit fonctionnelle au gaz naturel, alors un poste de gaz naturel comprimé (GNC) sera installé sur le site. La particularité du site de Sainte-Sophie est d'avoir jumelé ces projets, le définissant comme complexe énergétique encourageant une économie circulaire.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Ce sont donc des camions de compost qui vont se rendre à cette usine.	M. Camara confirme que les camions de compost pourront décharger leurs matières à l'usine. La technologie utilisée va ensuite filtrer les matières pour retirer les plastiques et les morceaux de bois non désirés. WM a de l'expérience dans ce type de projets.
Qu'allez-vous faire des boues restantes?	M. Camara répond qu'elles iront au site d'enfouissement. M. Desnoyers précise qu'ils vont évaluer, une fois l'usine en opération, s'il est possible de les revaloriser en fonction des intrants.
Est-ce que votre usine de traitement des eaux est prête à traiter l'eau supplémentaire issue du processus?	M. Desnoyers confirme que le projet nécessite une nouvelle section propre au traitement des eaux de l'usine de biométhanisation.
Où l'usine de biométhanisation sera-t-elle située?	M. Desnoyers répond qu'elle sera située entre le garage et l'usine de traitement des eaux. Il ajoute qu'à la visite, les travaux seront commencés, alors ils pourront visualiser l'endroit.
Les matières organiques seront-elles entreposées à l'extérieur?	M. Desnoyers affirme qu'ils ont conçu l'usine pour que les camions déchargent le tout à l'intérieur, du côté opposé à la 1 ^{re} rue, afin d'éviter des nuisances.
Combien de camions supplémentaires estimez-vous par jour?	M. Desnoyers répond qu'ils estiment une quinzaine de camions supplémentaires par



	jour. Ils essaient toujours de mitiger les impacts à l'intérieur de leur propriété pour éviter des problèmes de circulation.
--	--

9.3. TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

M. Camara présente les travaux pour 2026. Au début de l'année, ils ont seulement fait du déboisement sur 1,5 hectare pour les travaux du mur sol-bentonite. Il rappelle qu'aucune cellule ne sera construite cette année et la cellule 4 de la zone 6 sera mise en opération en été 2026. Ils ont retardé le plus possible la mise en service afin d'optimiser les zones actuelles et maximiser le recouvrement final pour la captation des biogaz et la réduction des gaz à effet de serre.

En ce qui a trait aux travaux à venir, ils vont faire du recouvrement final (3,1 hectares) et temporaire (1,5 hectare) avec des géomembranes. Il rappelle que le recouvrement temporaire était fait avec de l'argile dans le passé, mais que celle-ci peut craquer, alors la captation des biogaz était moins efficace, ce pour quoi ils préfèrent les géomembranes. Une fois le recouvrement final terminé, ils mettent une couche de végétal et de l'ensemencement. Enfin, ils vont poursuivre le mur de sol-bentonite, qui consiste à construire une tranchée, qui est ensuite remplie avec un mélange imperméable de sol-bentonite pour sceller les parois.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
L'utilisation de membranes pour le recouvrement temporaire doit être plus couteuse que l'argile. Est-ce que ça se justifie avec la quantité de biogaz récupéré ou était-ce plutôt au niveau du gain environnemental?	<p>M. Camara répond que les deux raisons sont valides. De plus, les membranes utilisées pour le recouvrement temporaire sont plus minces que celles pour le final, alors elles sont moins dispendieuses. Il ajoute qu'ils retirent les membranes temporaires lorsqu'ils reviennent mettre des déchets.</p> <p>M. Desnoyers précise qu'ils mettent ce genre de membranes seulement aux endroits où ils savent qu'ils ne reviendront pas avant 2 à 5 ans.</p>
Pourriez-vous planter des saules sur le dessus des géomembranes?	<p>M. Camara explique qu'ils ont seulement le permis pour planter les saules sur les anciennes cellules, qui n'ont pas de membranes. Ils n'ont pas déterminé s'il peut y avoir un risque que le système racinaire des saules puisse percer les membranes.</p> <p>M. Desnoyers ajoute qu'ils ne prennent pas de chances présentement, mais qu'ils pourraient revisiter la question une fois qu'il</p>



	n'y aura plus de présence de biogaz dans ces sections.
Quelle épaisseur de terre mettez-vous au-dessus des membranes?	M. Camara répond environ 1 mètre de terre.
Est-ce que le mur de sol-bentonite est le même que celui pour ceinturer le site?	M. Desnoyers explique que le mur de sol-bentonite ceinture les zones 4, 5 et 6 afin d'enclaver le LET de l'ancien LES. La tranchée drainante construite autour de l'ancien site permet, quant à elle, de rabattre la nappe libre afin de ramener l'eau dans le bassin d'accumulation et ainsi éviter l'exfiltration d'eaux usées.
Est-ce que le mur est appuyé sur de la roche?	M. Camara explique que c'est sur l'argile, pour bien sceller le site. M. Desnoyers ajoute que cela empêche aussi que de l'eau pousse en dessous des membranes et lève le site d'enfouissement lors des opérations.
À quelle profondeur les tranchées sont-elles creusées?	M. Desnoyers répond qu'elles sont à environ 15 mètres de profondeur.
Est-ce que le lixiviat provenant des anciennes cellules est utilisé pour l'irrigation des saules?	M. Desnoyers confirme.

10. REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

M. Desnoyers rappelle que tous les lieux d'enfouissement technique au Québec sont tenus de verser des redevances pour chaque tonne enfouie (montant fixé par le ministère). Cette obligation réglementaire vise à réduire les quantités de matières résiduelles éliminées et rendre les filières de valorisation plus compétitives.

Plus précisément, les redevances permettent de financer :

- La préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion de matières résiduelles.
- Le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), qui vise à soutenir financièrement la mise en place d'infrastructures et l'achat d'équipements de collecte.

La redevance est indexée annuellement de 2 \$ la tonne pour maintenant s'établir à 36 \$. Le ministère a aussi ajouté une redevance de 12 \$ la tonne, soit du 1/3 de la redevance sur les déchets, pour les matériaux de recouvrement alternatif. Les sols contaminés utilisés pour le recouvrement journalier sont désormais inclus, mais sont régis par Traces Québec. Ces redevances ont pour but de créer un incitatif pour que les sols contaminés soient acheminés dans les centres de traitement. Il précise qu'il y avait eu une augmentation considérable du montant de redevance en 2023 pour favoriser le détournement des matières au site d'enfouissement.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Les redevances ne dissuadent pas les citoyens, car ils ne sont pas au courant qu'elles existent. Les projections au niveau de l'acheminement de matières à l'enfouissement sont en croissance.	Un membre ajoute qu'à Saint-Jérôme, ils ont remarqué une baisse de 2 %, mais que celle-ci est probablement due aux mesures mises en place grâce aux redevances.

11. REGISTRE DES SIGNALEMENTS

M. Desnoyers annonce qu'il y a eu un signalement le 13 janvier dernier, en lien avec du camionnage sur le rang Sainte-Marguerite. Ils essaient toujours de cibler les camions problématiques et les avertir, lorsque c'est possible. Un enjeu est que le GPS indique que c'est le chemin le plus court. Mme Quenneville ajoute qu'ils ont mis à jour les avis aux chauffeurs en janvier et qu'ils les communiquent à chaque fois. Ils notent tout de même une décroissance significative des signalements reçus.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Il y a beaucoup de surveillance policière maintenant.	
Qu'avez-vous besoin d'avoir comme information dans un signalement pour mettre en place les mesures correctives?	M. Desnoyers répond que le plus d'information est toujours souhaitable, notamment le numéro du camion, le numéro de plaque, le nom du transporteur, la couleur, l'heure à laquelle il est passé, etc.
Sur le rang Sainte-Marguerite, les camions se rendant à la sablière ou à la carrière ont le droit de sortir pleins. Parfois, il est difficile de signaler lorsqu'on ne sait pas si c'est réellement un camion de vidanges.	
Savez-vous ce qui a causé les trous sur la 1 ^{re} rue?	M. Desnoyers répond que c'est probablement le dégel.
Comment pouvons-nous faire un signalement?	M. Desnoyers répond qu'ils peuvent directement le contacter lui ou Mme Quenneville. De plus, une page du site Internet du Comité de vigilance est dédiée aux signalements.



12. PROCHAINE RENCONTRE

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 18 juin 2026 à 18 h. Ce sera la visite du site, alors ils détermineront les endroits d'intérêt pour les membres, notamment l'usine de GNR et le traitement des eaux. M. Craft ajoute que si les membres souhaitent voir un élément en particulier, ils peuvent leur en faire part et le trajet pourra être adapté en conséquence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 19h27.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu

